

FORMULAIRE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE DES INCIDENCES NATURAL 2000



Pièce du dossier de demande d'autorisation ou de déclaration à fournir
au service instructeur lors du dépôt de la demande

(Cadre de la procédure : articles [R414-19 à R 414-26 du Code de l'environnement](#))

Le présent formulaire est à **remplir par le porteur de projet** et à **joindre au dossier de demande** de déclaration ou d'autorisation administrative. Après analyse, le service instructeur délivrera l'autorisation requise ou demandera des compléments d'information.

Ce formulaire constitue le premier niveau de l'évaluation des incidences au titre de Natura 2000. Il permet de répondre à la question préalable suivante : **le projet est-il susceptible d'avoir une incidence sur un site Natura 2000 ?**

Ce formulaire est organisé en **2 étapes** :

- **1^{er} étape** : présentation du projet et recensement des incidences potentielles
- **2^{ème} étape** : état des lieux écologique et analyse des incidences potentielles

Si à l'une ou l'autre de ces étapes il est possible de conclure que le projet **n'est pas susceptible** d'avoir une incidence sur un site Natura 2000, alors le présent formulaire constituera le **dossier d'évaluation des incidences Natura 2000**.

Attention : si l'incidence du projet ne peut être exclue, une évaluation des incidences plus approfondie devra être réalisée (évaluation complète conformément à l'article R 414-23 du code de l'Environnement).

L'information disponible pour le remplir : cf. annexe « Où trouver l'information sur Natura 2000 ? ».

Coordonnées du porteur de projet :

Nom (personne morale ou physique) : Syndicat Mixte de Collecte des Déchets Ménagers et Assimilés
Dômes et Combrailles

Adresse : 37 route de Pulvérières
Le Vauriat

Commune et département : 63230 SAINT OURS LES ROCHES

Téléphone : 04 73 73 16 83

Portable : 06 76 34 92 30

Nom du projet : Aménagement d'une plateforme de stockage et broyage de branches sur la déchèterie des Ancizes-Comps



Natura 2000 est un réseau européen de sites naturels ou semi-naturels ayant une grande valeur patrimoniale, par la faune et la flore exceptionnelles qu'ils contiennent. La constitution du réseau Natura 2000 a pour objectif de maintenir la diversité biologique des milieux, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales dans une logique de développement durable et sachant que la conservation d'aires protégées et de la biodiversité présente également un intérêt économique à long terme.

ETAPE 1 Description du projet et recensement des incidences potentielles

Joindre si nécessaire une description détaillée du projet sur papier libre en complément de ce formulaire.

a. Nature du projet

Le présent dossier d'enregistrement ICPE concerne l'aménagement d'une plateforme de broyage de branches sur une déchèterie sur la commune des Ancizes-Comps (63). Cette déchèterie est existante.

Rubriques ICPE concernées :

- rubrique 2710-1b- Installation de collecte de déchets apportés par le producteur initial : collecte de déchets dangereux supérieure ou égale à 1 tonne mais inférieure à 7 tonnes.
- rubrique 2710-2a- Installation de collecte de déchets apportés par le producteur initial : collecte de déchets non dangereux supérieure ou égale à 300 m³.
- rubrique 2794-1- Installation de broyage de déchets végétaux non dangereux inférieure à 5 t/j.

Les éléments principaux constituant la future déchèterie sont les suivants :

- un quai imperméabilisé équipé :
 - d'une partie haute constituée de 12 quais avec bennes permettant aux usagers de vider aisément et en toute sécurité. En haut de quai sont également présents différents contenants à déchets (déchets dangereux, etc.) ;
 - d'une partie basse destinée à la circulation des poids lourds pour la rotation des bennes ainsi **qu'une plateforme de branches** et un conteneur maritime pour les pneus ;
- des dalles en béton en haut de quai permettant la mise en place du local dédié aux DDS, de la colonne à huiles, piles et des conteneurs spécifiques destinés aux DEEE ;
- un local gardien ;
- un système de rétention, sous forme d'un bassin aérien de 177 m³, à proximité immédiate de la déchèterie, permettant la régulation des eaux pluviales (dimensionné pour une pluie décennale) et pour le confinement des eaux d'extinction d'incendie ;
- des aires de circulation imperméabilisées des véhicules.

Toutes les zones d'activité de la déchèterie seront imperméabilisées.

b. Localisation du projet

Joindre **dans tous les cas** une carte de localisation précise du projet, de la manifestation ou de l'intervention (emprises temporaires et définitive, chantier, accès etc.) sur une photocopie de carte IGN au 1/25 000^{ème} et un plan descriptif du projet (plan de masse, plan cadastral, etc.).

Commune(s) : **Les Ancizes-Comps**

Lieu-dit : **Fougères**

Code postal : **63770**

Le projet est situé hors site(s) Natura 2000. A quelle distance du(es) site(s) le plus proche(s) ?
A (m ou km) du site le plus proche :

Le projet est situé à l'intérieur, en tout ou partie, d'un site Natura 2000 (indiquer l'emplacement du projet sur un plan détaillé à l'échelle du site)

Site : ...**ZPS - Gorges de la Sioule** Directive Oiseaux (n° de site : **FR8312003**)

Dans un rayon de 5 km autour du projet, trois espaces naturels remarquables sont identifiés et font l'objet de diverses réglementations.

Ces espaces naturels sont indiqués ci-après.

1. Caractéristique du site Natura 2000

Le site Natura 2000 des gorges de la Sioule est centré sur la rivière Sioule et quelques affluents sur près de 96 kilomètres intégrant des versants escarpés et boisés et les bordures de plateaux agricoles. La Sioule traverse du sud-ouest au nord-est la région des Combrailles ; ce pays constitue un vaste plateau, doucement

incliné en direction du nord. La rivière, très sinueuse, entaille ce plateau avec des dénivelés pouvant aller jusqu'à 300m du rebord du plateau au lit de la Sioule. Le paysage est marqué par ce fort encaissement qui donne son identité au site.

2. Qualité et importance

Grand ensemble de plateaux vallonnés entrecoupés de vallées et de gorges. Les milieux rocheux des gorges sont abondants. On trouve pelouses, landes sèches, formations thermophiles et forêts feuillues ou mixtes. Il s'agit d'un site où l'avifaune est très diversifiée, et les rapaces notamment y atteignent des densités très élevées.

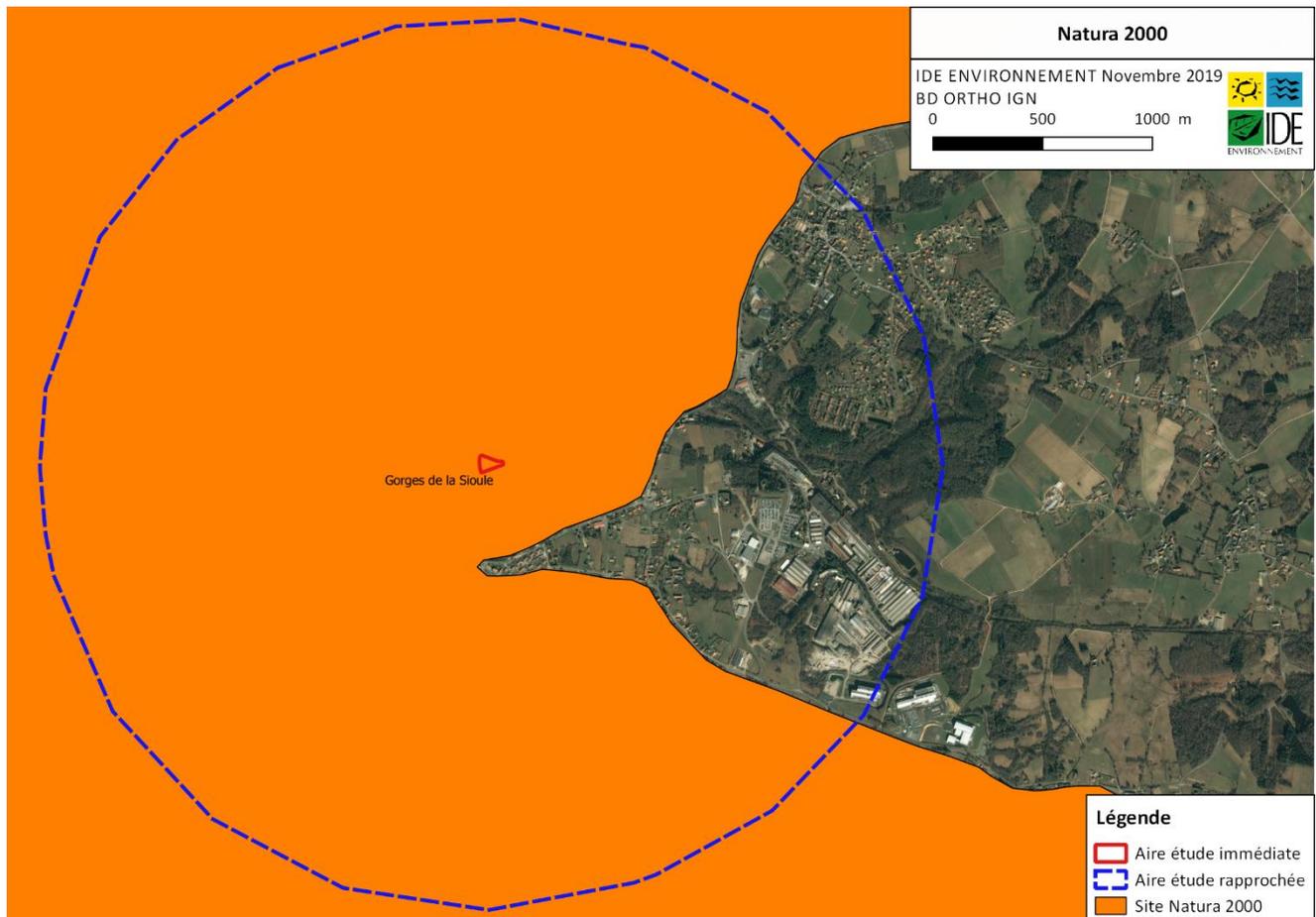
Le site héberge également un axe de migration très important (rapaces, cigognes, pigeons et passereaux) sans doute le plus important de la région.

Certaines espèces y ont été notées occasionnellement comme *Sylvia undata*, *Sula bassana* et *Stercorarius parasiticus*

3. Vulnérabilité

Tourisme et sports de nature (oiseaux rupestres notamment).

Modifications de l'agriculture (déprise, drainage, irrigation ponctuellement) et de la sylviculture : risque ponctuel de perte de diversité de boisements et d'habitats...

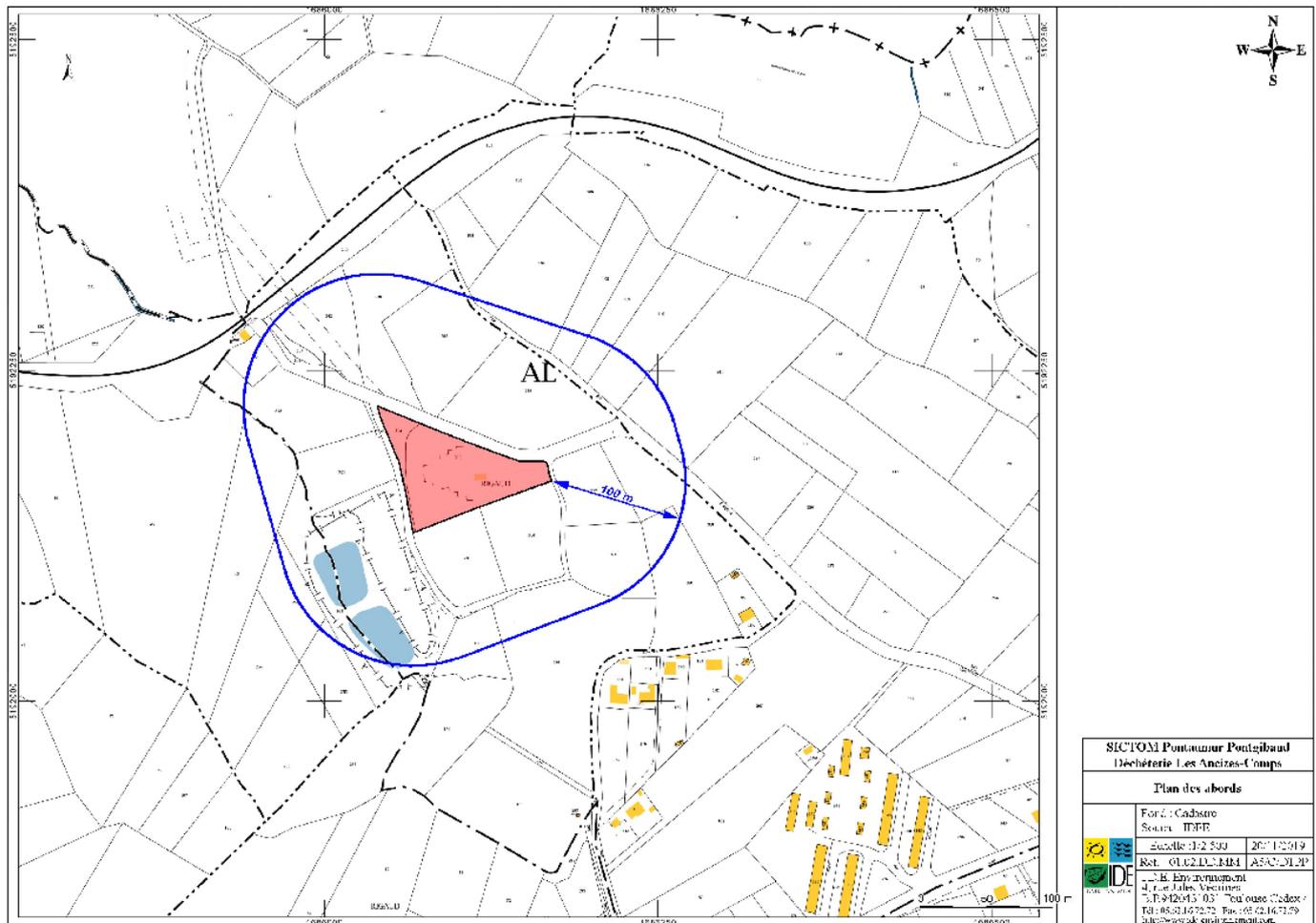


Site naturel Natura 2000 au droit de la zone du projet

c. Etendue du projet

(à renseigner si ces informations ne sont pas déjà fournies par ailleurs dans le dossier).

- Emprises au sol temporaire et permanent de l'implantation ou de la manifestation :
De l'ordre de 5 635 m²
- Longueur (si linéaire impacté) : (m.)
- Emprises en phase chantier : (m.)



Localisation de la zone d'implantation du site

- Aménagement(s) connexe(s) :
Préciser si le projet générera des aménagements connexes. Si oui, décrire succinctement ces aménagements.
Exemples : voiries et réseaux divers, parking, zone de stockage, coupe, défrichage, arrachage, remblai, terrassement, village de tentes, tribunes, WC/sanitaires, traitement chimique, etc
Pour les manifestations sportives ou de loisir : infrastructures permanentes ou temporaires nécessaires, logistique, nombre de personnes attendues...).

Principaux aménagements connexes :

- Mise en place d'un système de rétention des eaux pluviales susceptibles d'être souillées (pollution ou incendie) sous forme de bassin aérien de 177m³ à proximité immédiate de la déchèterie, avec décanteur lamellaire + déshuileur. Le dispositif sera régulé par vortex (10l/s) et intègre une vanne de confinement.
- Aménagement d'une plateforme de stockage et broyage de branches.
- Le site est principalement composé d'un quai haut et d'un quai bas, de 12 bennes, de 6 PAV, d'un local gardien, et de zones de voirie.

d. Nature et étendue des influences potentielles du projet

Selon les cas, un projet peut avoir une influence sur une zone plus étendue que la seule emprise du projet. Cette zone d'influence dépend à la fois de la nature du projet et des milieux naturels environnants.

Les incidences d'un projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues (rejets dans le milieu aquatique, bruit, poussières...)

La zone d'influence est en général plus étendue que la zone d'implantation.

Cochez ci-après les perturbations potentielles du projet et précisez leur étendue (sur carte au 1/25 000ème si possible).

- Destruction de milieux naturels (haies, prairies, ...)
- Dérangement des espèces (zone d'alimentation, de reproduction, de repos)
- Coupure de la continuité des déplacements des espèces
- Rejets dans le milieu aquatique (eau pluviale, eaux usées, ...)
- Vibrations, bruits
- Poussières (pistes de chantier, circulation, ...)
- Stockage de déchets
- Hélicoptage
- Pollutions prévisibles (utilisation de produits chimiques...) (si oui, de quelle nature ?)
- Autres atteintes prévisibles, lesquelles :

Le terrain d'implantation de la déchèterie des Ancizes-Comps, où sera aménagée une plateforme de broyage de branches est déjà existant avec présence d'une activité de déchèterie. Il ne provoque aucune perturbation sur la zone Natura 2000. De plus, l'installation d'une plateforme de stockage et de broyage de branches ne sera pas de nature à déranger les espèces de la zone Natura 2000. En dehors des périodes ponctuelles de broyage (tous les semaines sur une 1/2 journée), la déchèterie existante des Ancizes-Comps ne générera pas de nuisances supplémentaires susceptibles d'affecter la zone Natura 2000.

Compte tenu de l'occupation du sol et de la localisation de la déchèterie, **les habitats et les espèces caractéristiques du site Natura 2000 ne seront pas impactés par le réaménagement et l'exploitation de la déchèterie.**

e. Période et durée envisagées des interventions

f. Conclusion

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet.

A ce stade, compte tenu de la nature, de la localisation et des influences potentielles du projet, il est possible de conclure que le projet n'est manifestement pas susceptible d'avoir un effet notable sur le(s) site(s) Natura 2000 (absence de destruction d'habitat naturel, de dérangement, de source de pollution, ...).

OU

A ce stade, il n'est pas possible de conclure à l'absence évidente d'effet notable sur le(s) site(s) Natura 2000.

→ L'analyse doit se poursuivre à l'étape 2.